



# La procédure disciplinaire

Summer Seminar OKAJU

Children's Rights in Luxembourg

20 juillet 2021



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Commissariat du gouvernement chargé  
de l'instruction disciplinaire



- Déroulement concret d'une procédure disciplinaire depuis le constat d'un manquement disciplinaire
- Boîte à outils digitale sur Réseau RH
- Questions-réponses



- Le constat du manquement
- L'ouverture d'une procédure disciplinaire
- L'audition de l'agent / L'instruction
- La clôture de l'instruction
- La décision finale et les voies de recours



## ➤ Le constat du manquement

- La première réaction
  - L'accueil de la plainte

Mme/M. <Prénom> <Nom>  
<Adresse>  
L-xxxx <Localité>

**Obj.** Votre réclamation du <Date>

Madame,  
Monsieur,

Vous m'avez adressé oralement une réclamation concernant le comportement de Mme/M. <Prénom> <NOM>, <Fonction>.

Afin de me permettre de réagir utilement, je vous prierais de me soumettre une plainte écrite contenant une énumération des faits et recensant de façon chronologique les griefs précis, datés et détaillés que vous reprochez à M./Mme <NOM>. Vous voudrez par la même m'indiquer les coordonnées d'éventuels témoins, respectivement me soumettre tout autre élément probant corroborant les manquements pressentis.

Vous comprendrez qu'à défaut de ces éléments, il m'est impossible d'intervenir au risque d'attenter aux droits de ces personnes sur base de simples allégations non appuyées par le moindre début de preuve.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

<Prénom> <NOM>  
<Fonction>



## ➤ Le constat du manquement

- La constitution du dossier :
  - La conservation des preuves : documents et attestations testimoniales



Le présent site est soumis à des conditions d'utilisation dont vous êtes prié de prendre connaissance avant toute consultation.

### Formulaire



Le Commissariat du gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire met à votre disposition les modèles de formulaires suivants :

- › Attestation testimoniale (Pdf)
- › Etat de service (Doc)
- › Horaire fixe (Doc)
- › Lettres de saisine
  - › Administration à ministre (Doc)
  - › Fonctionnaires de l'Etat (Doc)
  - › Employés de l'Etat (Doc)
  - › Fonctionnaires communaux (Doc)



## ➤ L'ouverture de la procédure disciplinaire

- Le champ d'application de la procédure :
  - Le cas des fonctionnaires stagiaires (Non)
  - Le cas des employés < 10 ans d'ancienneté (Non)
  - Le cas des salariés (Non)
- Qui a la responsabilité d'agir et quand :
  - L'article 9§3 et l'article 55 du Statut / L'article 74 du Statut
  - Le devoir d'aviser le Procureur d'Etat (art. 23-2 CPP – art. 140 et 141 CP)



- La question de l'ordre de justification  
[cf RGD 5/03/04 Mém. A n° 30 et 35 (republication)]
  - Le préjugé sur la gravité de la faute
  - Les conditions légales et les effets
- La demande d'ouverture d'une procédure disciplinaire  
(Circulaire min. 13 septembre 2005)
  - Description précise des faits reprochés + appréciation de leur gravité
  - Les annexes: Preuves, Etat de service
  - L'article 12-3 du Statut: la perte de plein droit de la rémunération correspondant aux absences non autorisées
- Les faits nouveaux



< Entête Administration >

Luxembourg, le <Date>

Madame/Monsieur  
le Ministre <ressort>

Adresse  
L-<xxx> Luxembourg

**Objet :** Ouverture d'une instruction disciplinaire à l'encontre de <M. / Mme>  
< Prénom > <Nom> (Numéro d'identification national : <xxxx,xx xx xxx xx>)

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 9 paragraphe 3 de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat, je vous saisis aux fins d'ordonner l'ouverture d'une instruction disciplinaire à l'encontre de <M. / Mme> <Prénom> <Nom >, <fonction> auprès de < Administration >, classé(e) au grade < grade >, échelon <échelon >.

En effet, et comme amplifié dans le rapport et dans les pièces annexées qui font partie intégrante de la présente, le / la > concerné(e) est présumé(e) avoir manqué à ses obligations statutaires pour avoir :

## 1) Fait 1

Il est reproché à <xxx>, d'avoir en date du <xxx>, sans préjudice quant à une date plus exacte, fait /omis de faire... <décrire les faits reprochés>

Ces reproches sont soutenus sur base de <faire référence aux preuves>.

Ces faits sont susceptibles de constituer un manquement à <base légale du devoir>.

Ces faits sont graves parce que <appréciation de la gravité>.

## 2) Fait 2

...

Je vous signale encore que les reproches faisant l'objet de la présente saisine sont indiqués sous réserve de tous droits, moyens et qualifications, faits nouveaux ou autres précisions à faire valoir ultérieurement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma parfaite considération.

< Signature du chef d'administration >

## ETAT DE SERVICE

### Identité :

Nom :

Prénom(s) :

Numéro d'identification national :

### Dernière résidence déclarée comme la sienne par l'agent :

Rue et N° :

Code postal et Localité :

### Statut / Régime :

Groupe de traitement :

Fonction :

Grade :

Echelon :

Service et lieu d'affectation :

Date d'entrée en service :

Date de nomination (fonctionnaires) :

Loi définissant statut ou régime (établissements publics) :

L'agent fait-il partie de l'Administration gouvernementale ?

S'agit-il d'un travailleur handicapé ?

### Antécédents disciplinaires :

Date de la décision :

Sanction prononcée :

Faits sanctionnés :





## ➤ L'audition de l'agent

- L'information du fonctionnaire sur les faits reprochés
- L'accès au dossier
- La possibilité de se faire assister

## ➤ L'instruction



## ➤ La clôture de l'instruction

- La conclusion du commissaire du Gouvernement:
  - Les trois issues envisageables
  - Les critères d'aiguillage
- Le délai d'inspection:
  - Le calcul du délai
  - Les droits du fonctionnaire



## ➤ La décision finale et les voies de recours

- La forme de la décision:
  - La sanction prononcée par le Ministre
  - La sanction prononcée par le Conseil de discipline
  - L'arrêté d'application
- Les voies de recours:
  - Le recours devant le Conseil de discipline
  - Le recours judiciaire



Commissariat du Gouverne

https://cgid.msp.etat.lu/SitePages/ToolBox.aspx

SharePoint Sites Alain Wetz

PARCOURIR PAGE PARTAGER SUIVRE MODIFIER

## Commissariat du Gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire

Home Notice légale Liste des dossiers Récents MODIFIER LES LIENS

Rechercher dans ce site

**1a** Au moment du constat du manquement

**1b** Au niveau du chef d'administration

**1c** Au niveau de l'autorité disciplinaire

**2** Suspension

**3** Instruction par le CGID

**4** Décision

**5** Recours

**6** Application de la décision

Phase préliminaire : A ce niveau il s'agit de faire revenir l'ordre et de conserver les preuves respectivement de documenter correctement les événements à destination du chef d'administration

**Activités**

- Faire cesser le trouble
- Conserver les preuves
- Constituer un dossier à destination des autorités compétentes
- Aviser le Procureur d'Etat s'il y a lieu

**Legislation pertinente**

- Art. 9§3 Statut (Responsabilité)
- Art. 55 Statut (Responsabilité)
- Art.23.2 CICR (Avis Parquet)
- Art.33 Statut (Droit de réclamation)

**Documents liés**

- Modèle Réaction à plainte orale
- Modèle Attestation testimoniale
- Modèle Avis Parquet art. 23-2 CICR

**Acteurs**

- Le plaignant
- L'agent public qui reçoit la plainte ou qui constate un manquement
- Le fonctionnaire présumé fautif
- Le témoin

Des Questions ? Des Suggestions ? > Ecrivez-nous

Dernière mise à jour de cette page le 8/4/2019 à 14:35. ©2016. Tous droits réservés



# Questions-réponses